

Champhol le 22 février 2016



F.S.U. 28

3 rue Louis Blériot
28 300 Champhol
Tel : 02/37/21/23/96
E-Mail : fsu28@fsu.fr

Pierre Licout,
co-secrétaire départemental FSU 28

à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir
à Madame le Recteur de l'Académie Orléans-Tours
Copie à Monsieur l'Inspecteur d'Académie d'Eure-et-Loir

Objet : Collège Jean-Macé et Modification des secteurs scolaires sur l'agglomération chartraine

Madame le Recteur;
Monsieur le Préfet,

Dans le sillage du projet de fermeture du collège Jean-Moulin par le Conseil Départemental, une nouvelle sectorisation des collèges de l'agglomération chartraine est actuellement en cours de discussion. Cette question mobilise particulièrement les élus de l'agglomération chartraine.

Ainsi, l'un d'eux, maire de la commune de Lèves et conseiller départemental, dans l'édito de son bulletin municipal de janvier 2016, s'enorgueillit-il d'agir, grâce à son mandat de conseiller départemental, afin d'éviter que cette nouvelle sectorisation ne conduise les collégiens de sa commune à devoir fréquenter le collège Jean-Macé de Mainvilliers. Comme vous le lirez en page 2 de cet édito (voir la pièce-jointe) ce collège est présenté par l'élue comme une "menace". Certes, il attribue ce propos aux parents d'élèves. Mais il précise immédiatement être "intervenu" pour conjurer ladite "menace" et, quelques lignes plus bas, il indique "comprendre" ces parents d'élèves, notamment lorsqu'ils disent "vivre mal que leurs enfants aillent à Jean-Macé".

Pour la FSU 28, attachée à la défense d'un service public d'éducation de qualité, ces propos sont inacceptables, surtout sous la plume d'un élu de la République. Au moment où l'ensemble de la communauté éducative, des services de l'Etat et des collectivités territoriales sont appelés à se mobiliser en faveur de la défense des valeurs de la République, comment un élu de la République

peut-il dresser des élèves et des familles contre un collègue, c'est-à-dire contre d'autres élèves, d'autres familles mais aussi contre des enseignants et des personnels administratifs et techniques ?

Plus largement, ces propos sont le produit d'une pratique politique, conséquence du transfert du découpage des secteurs scolaires des mains de l'Etat à celles des collectivités territoriales. Loin de rapprocher les décisions prises de l'intérêt de tous les habitants, ce transfert permet simplement une instrumentalisation de la question scolaire à des fins purement clientélistes. De petits entrepreneurs politiques vendent à leurs clients-électeurs le droit de dessiner la carte scolaire à leur guise, c'est-à-dire suivant les préjugés dominants. Ainsi redessinée, les secteurs scolaires sur l'agglomération chartraine vont donc durcir les inégalités pré-existantes au lieu d'améliorer la mixité scolaire dans les collèges.

Dans ce contexte, une intervention de votre part, en tant que garant de l'intérêt général et d'un service public de qualité dans le département, nous semble souhaitable. Le collège Jean-Macé de Mainvilliers souffre d'une mauvaise image car il est situé en Zone d'Education Prioritaire et implanté dans une commune où l'habitat social domine. Comme le ministère de l'Education nationale tente de promouvoir la mixité sociale dans les collèges, nous pensons indispensables de commencer par combattre les préjugés qui pèsent sur les établissements (écoles, collèges ou lycées) des Réseaux de l'Education Prioritaire, c'est-à-dire sur les élèves qu'ils scolarisent, sur leurs familles et sur les personnels qui y travaillent.

La FSU 28 va continuer à mener ce combat, notamment au moyen d'une pétition rédigée avec les parents d'élèves et d'anciens élèves du collège Jean-Macé.

En espérant que vous participiez avec nous à ce combat, nous vous prions Madame le Recteur et Monsieur le Préfet d'accepter nos salutations républicaines.

Pour la FSU 28,

Pierre Licout

